

ROMBALDI FORT BARTOLI QUILICHINI CELERI

notaires

Notaires

Philippe ROMBALDI
Thomas FORT
Dominique BARTOLI
Romain QUILICHINI
Emmanuel CELERI

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Afin de préparer au mieux le rendez-vous de signature, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir préalablement à cette date les pièces suivantes :

S'agissant de l'état civil du vendeur et de l'acquéreur (un questionnaire vous sera adressé)

- ✓ Copie de votre pièce d'identité (ou titre de résidence en France)
- ✓ Si vous êtes marié : livret de famille et, le cas échéant, copie de votre contrat de mariage
- ✓ Si vous êtes Pacsé(e) : copie du contrat et de la déclaration faite au tribunal d'instance

S'agissant du bien immobilier

- ✓ Titres de propriété, et copie du règlement de copropriété et modificatifs si vous les avez,
- ✓ En cas de vente du mobilier, liste du mobilier,
- ✓ Copie du dernier avis de taxes foncières, et copie de l'assurance souscrite pour les lots vendus,
- ✓ Nous indiquer si le bien est hypothéqué,
- ✓ Si le bien est loué, copie du bail en cours, si le bien a déjà été loué, dernier bail et copie de la lettre de congé,
- ✓ Liste des travaux effectués depuis moins de 10 ans et moins de 5 ans et affectant l'immeuble (remettre les factures des entreprises et des matériaux faisant ressortir la TVA, le contrat d'assurance dommage)
- ✓ Liste des travaux effectués par le vendeur lui-même
- ✓ Coordonnées du syndic de la copropriété et Copie des trois derniers procès-verbaux de l'assemblée des copropriétaires
- ✓ Copie des autorisations sollicitées et obtenues des assemblées (ex : pour réaliser des travaux)
- ✓ Dossier de diagnostics techniques portant sur le(s) lot(s) vendu(s) et comprenant : diagnostic amiante, plomb, termites, carrez, ect.
- ✓ En cas de vente d'une maison : Dossier de construction de l'immeuble et de tout agrandissement : permis de construire, déclaration d'achèvement des travaux, procès-verbal de réception des travaux, certificat de conformité, assurance dommage-ouvrage, assainissement collectif ou non,
- ✓ En cas de plus-value :
 - Facture des diagnostics
 - Facture des frais d'acquisition
 - Facture de la commission d'agence
 - Facture des travaux ainsi qu'il a été dit ci-dessus



Si certains de ces documents ne sont pas en votre possession, vous pourrez les apporter lors d'un prochain rendez-vous ou les adresser par courriel.